

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 20 (1906)

Heft: 4

Artikel: La branche suisse de la famille de Tardy de Montravel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La branche suisse de la famille de Tardy de Montravel.

M. le vicomte Louis de Montravel vient de publier une histoire de sa famille, très documentée¹. Elle forme un gros volume in-folio illustré de nombreux portraits de famille, armoiries, plans et tableaux généalogiques. Ce travail est divisé en cinq parties dont la première traite de l'origine de la famille, la seconde la généalogie proprement dite, la troisième renferme les documents concernant la branche de la famille qui n'ont pu être classé dans la filiation, la quatrième est composée d'intéressantes notices sur les familles alliées, et enfin la cinquième contient les pièces justificatives.

Ce volume qui n'est pas en librairie et que nous avons eu l'occasion de consulter nous a vivement intéressé parce qu'il contient toute la généalogie d'une branche de cette famille qui s'est établie en Suisse et s'y est éteinte après deux siècles de résidence.

Nous remercions vivement l'auteur de cette publication qui a bien voulu nous autoriser à reproduire ici la généalogie de cette branche, les Tardy de Montravel d'Estavayer. Nous remercions également M. Schneuwly, archiviste d'Etat de Fribourg qui avec sa complaisance habituelle a bien voulu ajouter à cette généalogie les renseignements inédits qu'il posséda sur cette famille, ainsi que M. Max de Diesbach pour ses utiles indications.

Cette famille est originaire de l'Auvergne où se trouve le village de Montravel² avec les ruines de son château détruit en 1633 sur l'ordre de Richelieu.

Le plus ancien membre connu de cette famille est Richard de Montravel, chevalier, qui avait épousé Marguerite de Montboissier et qui fut tué à la bataille de Bouvines en 1214. Son fils Guillaume se croisa en 1248 et suivit le roi St Louis en Egypte où il mourut en 1250. Il avait épousé Iseult de Breuil. Son fils Hugues prit part à la croisade de 1268, il épousa vers 1260 Jeanne de Lastic dont il eut Robert, seigneur de Lissat, la Prade, la Chassagne, la Faye, le Broc, Beausemblant, etc. Jusqu'ici cette maison ne forme qu'une branche, mais ne tarda pas à se ramifier. Robert eut deux fils qui furent les auteurs de cette première division. 1^o Guillaume dont la descendance s'éteignit vers 1415, 2^o Aymar qui s'établit aux confins du Velay et du Forez et épousa Agnès de Tardy, dernière représentante de sa famille. Nous donnons plus loin le tableau de la descendance d'Aymar.

La souche d'Aymar que l'auteur appelle la branche ainée demeurait au château du Bois près de St Etienne en Forez. Elle ne se divisa qu'au commencement du XVII^e siècle en quatre rameaux. Le premier forma la descendance directe de la branche ainée qui continua à demeurer au château du Bois et s'é-

¹ Histoire généalogique de la maison de Tardy de Montravel, par le vicomte Louis de Montravel. Librairie Roux. H. Lardauchet, éditeur. Lyon 1905.

² Commune de Beurières, canton d'Arlanc, département du Puy-de-Dôme.

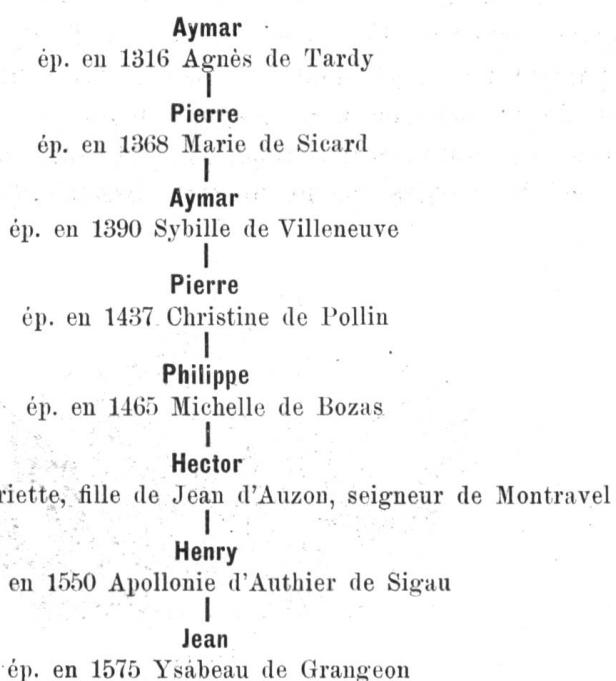
teignit en 1750. Le second rameau eut pour auteur Durand, et forma la branche des Tardy, seigneurs de Monbel, qui s'éteignit à la troisième génération vers 1693. Le troisième rameau est celui qui nous intéresse. Il eut pour auteur Louis qui s'établit à Estavayer le Lac au canton de Fribourg. Il y prospéra pendant dix générations et s'éteignit il y a environ quatre-vingt-dix ans en la personne de Emmanuel Venaut de Tardy de Montravel.

Enfin le quatrième rameau eut pour auteur François qui s'établit à St Just-lez-Velay et qui eut entr'autre enfants: Marc-Antoine et Jean. Marc-Antoine l'ainé, continua la descendance qui se subdivisa en deux branches dont la première s'éteignit en 1743 et la seconde vers 1750.

Jean, frère de Marc-Antoine, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Beaufort, Versilhac et La Brossy, et c'est de lui que descendent tous les membres de la maison de Montravel actuellement existants. Des diverses branches collatérales qui formèrent ses descendants, deux sont représentées aujourd'hui :

1^o Celle dite de Lorraine qui a des attaches avec la Suisse puisque la mère du dernier représentant de cette branche était une D^{lle} de Diesbach de Fribourg et que sa sœur a épousé M. le Dr Auguste Reymond d'Yverdon.

2^o Celle dite des comtes de Montravel, par tous les autres membres qui portent ce nom.



Jean ép. en 1611 Marguerite de Courbon des Gauds, auteur de la branche ainée, éteinte en 1750	François ép. en 1621 Catherine Véron de la Borie, 2) en 1627 Catherine Roberte de Trossieu, auteur d. branches encore existantes	Durand ép. en 1662 Marg. Drevet, auteur de la branche des seigneur de Montful, éteinte en 1700	Louis ép. en 1615 Anne de Pontherose, auteur de la branche suisse, éteinte en 1815	Jean-Baptiste ép. ? dont il eut une fille, mariée en Suisse au comte d'Affry d'Abrebac

Les armes des Montravel étaient: écartelé d'or et d'azur; mais lors du mariage d'Aymar de Montravel avec Agnès de Tardy, dernière héritière de l'ancienne et noble maison des Tardy, du Velay, Aymar s'engagea par contrat pour lui et ses descendants à prendre et à porter conjointement avec les siens, les noms et armes de la maison de sa femme, qui étaient: d'argent à trois cyprès arrachés et rangés en pal de sinople; au chef de gueules chargé de trois besants d'or. Dès lors les Montravel portèrent le nom: de Tardy de Montravel et les armes des Tardy sur le tout. Supports: un lion armé et lampassé de gueules à dextre, qui est de Montravel et une licorne à senestre de l'écu, qui est de Tardy.

Devises: „*Sanguine nobilis, virtute nobilior*“ qui est de Tardy et „*In eo, aut cum eo*“¹ qui est de Montravel.

Les armoiries de la branche d'Estavayer ont souvent varié. On trouve des vieux sceaux ayant appartenu à cette branche, dans lesquels on avait retranché les besants et pris pour supports deux sauvages. D'autres sont conformes à ceux que portent les branches de France. Ainsi un sceau de 1759 de Jos. Hil. Félix Tardy, curé d'Estavayer², porte seulement trois arbres sur trois monts, comme supports deux sauvages et comme cimier un buste de sauvage portant un arbre arraché. Un tableau des 16 quartiers de noblesse de la famille de Vevey³ peint en 1760 porte les armes Tardy: d'or à trois arbres (peupliers) de sinople sur trois monts de même. Par contre un portrait du dernier représentant de la branche d'Estavayer⁴ peint en 1793 porte des armes conforme à celles des branches de France (fig. 71) soit: d'argent à trois arbres de sinople au chef de gueules chargé de trois besants d'or.

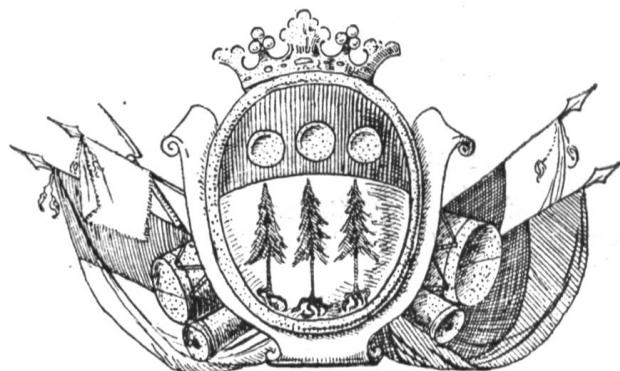


fig. 71

Nous n'avons pu retrouver comment et pourquoi Louis Tardy, chef de la branche d'Estavayer est venu habiter cette ville. D'après une généalogie, établie et authentiquée en 1759, son père Jean Tardy qui occupait une charge militaire

¹ Cette devise est tirée de la maxime athénienne qui fait allusion au bouclier *sur lequel* les braves étaient portés après leur mort, ou *avec lequel* ils devaient revenir victorieux.

² Archives de la famille de Vevey.

³ id.

⁴ En possession de M. Emmanuel de Vevey à Fribourg.

à Lyon (Prefectus armamentarii Lugdunensis) serait déjà arrivé en 1580 à Estavayer. Nous avons même retrouvé dans les archives de la famille de Vevey des lettres de noblesse accordées à Jean Tardy par Henri III en 1582. Ce document, que nous reproduisons ici, donne l'indication: Jean Tardy *du canton de Fribourg.*

Lettres de noblesse de Jean Tardy¹.

Henry par la grace de Dieu Roi de France et de Pologne a Tous présents et à venirs Salut. Comme l'Origine et commencement de la Noblesse soit yssû de la vertu accompagnée de Grandeur, magnanimité et générosité de Cœur, et qu'il est très décent et raisonnable que Ceux qui en sont ornés et décorés, et qui continuellement employent leurs vies et propres personnes es guerres batailles assauts de villes et autres endroits pour le bien Sureté, deffense et conservation de Notre Royaume, repos et tranquillité de nos Subjets, Soient, ensemble leur postérité Eslus en tel degré d'honneur et de noblesse, que leurs dites vertus et services le méritent, affin que se voyant honorés du titre d'icelle, et des prérogatives et honneurs qui l'accompagnent, Ils soyent plus à continuer et maintenir leur vertu et faire de augmenter, en sorte que les autres à leur im facent le Semblable Scavoir faisons q singulière Recommandation les louables vertus, vaillances et mérites qui sont en la personne de notre Cher et bon Amis Hans Tardy du Canton de Fribourg, et au grands et agréables Services qu'il a fait à nous et à nos Prédecesseurs durant les guerres qui ont été tant dedans que dehors ce Royaume, S'estant en toutes les Batailles et rencontre qui si sont faites et données, si vertueusement et vaillamment employé sans y avoir epargné sa personne, qu'il est digne de grande Louange et Recommandation, et d'être honoré du tel titre, grace honneur et Rénumération, qui puisse à l'advenir rendre témoignage de ses dites vertus et mérites, Et luy demeurer et à sa Postérité pour perpetuel ornement de sa maison; Pour ces Causes et autres bonnes, grandes, justes et raisonnables considérations à ce nous mouvans, avons ledit Hans Tardy encore qu'il ne soit pas du Pays de sa nativité tenu et reputé yssû de noble Race, ensemble sa femme, Enfants, Postérité et lignée tant masles que femelles, nais ou à naistre en Loyal mariage annobly et annoblissons, fait et déclaré, faisons et déclarons Gentilhomme et du titre de noblesse décoré et décorons en luy permettant porter les armoiries timbres telles elles s'y empreintes et insculpées. Et pour les susdites mem ses l'avons fait et faisons Chevallier, et luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons l'ordre de Chevallerie, voulant qu'il puisse d'orsenant des Droits, honneurs et autorité de Chevallerie, privilèges, prérogatives et préeminence qui y appartiennent tant de faits de guerres armées que assemblées et en jugement et dehors, et par tout ailleurs qu'il appartient et besoin sera: Si donnons en Mandement à tous Nos Lieutenants Généraulx, Gouverneurs de

¹ Archives de la famille de Vevey.

nos Provinces, Maréchaux, Baillifs, Sénéchaux, Prévots, Juges, Capitaines, Chefs et conducteurs de nos gens de guerre, Et à tous Nos autres Justiciers et officiers qu'il appartiendra, Et prions tous autres Primats, Seigneurs et Chevalliers nos amis que ledit Hans Tardy ils facent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement de sesdits Droits de Chevallerie, honneurs prérogatives priviléges et prééminences qui y appartiennent, tout ainsi et par la forme et manière que dessus est dit. Cassons et faisons casser tous troubles et empêtements au contraire. Car tel est notre plaisir. Nonobstant quelconques lesdits, Ordonnances, Restrictions, Mandements, deffences et Lettres à ce contraires, auxquelles pour ce regard et sans y préjudicier Nous avons ensemble à la dérogatoire de la dérogatoire y contenue derrogé et derrogeons par cesdits présentes, auxquelles en témoing de quoy et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre Seel à cesdites présentes. Sauf en autre Chose notre Droit et d'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de décembre Milcinqcens quatre vint et deux et de notre Règne le neufvième.

(Signé) Henry

L. S.

Plus bas

par le Roy Brulart

Que la présente copie soit conforme à son propre Original de mot à mot sans changement l'atteste le notaire juré soussigné, sans préjudice, à Fribourg ce 10^e août 1759.

Franc. Mestral not. (avec paraphe).

Nous l'Avoier et Conseil de la République de Frybourg Scavoir faisons et certifions que François Mestral qui a écrit et signé l'Extrait et Copie cydeuant, est notaire juré public et qu'à tous les actes qu'il signe en cette qualité pleine foy peut et doit être ajoutée tant en jugement que hors. En témoignage de quoy avons fait Sceler les présentes de notre Sceau accoutumé et signé par notre Secrétaire d'Etat le 13 août Mille sept Cent Cinquante neuf. 1759.

L. S.

(signé) C. N. de Montenach

(sceau secret de la Rép. de Fribourg).

(avec paraphe).

Louis de Tardy de Montravel¹, chevalier, cinquième fils de Jean et d'Ysabeau de Grangeon, fut, comme ses frères, officier d'artillerie au régiment de son père, mais se retira bientôt du service. Il s'établit à Estavayer-le-Lac en l'année 1614 et fut reçu bourgeois de Fribourg. « Sieur Loys Tardy, négociant à Lyon, a été reçu le 11 décembre 1614 en ville de Fribourg conformément à l'ordonnance et moyennant le denier de réception de 200 livres ainsi que le droit de l'arsenal. Il donne pour caution son beau-père noble François de Pontherose ². »

¹ Dans les actes de cette branche le nom de Tardy seul est employé, l'usage du second nom était tombé. Il fut repris par le dernier représentant de cette branche.

² Rôle de bourgeoisie de Fribourg N° 6 p. 65, archives cant. de Fribourg.

Séance du Conseil de Fribourg du 18 septembre 1614.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de la ville de Lyon par laquelle elle recommande le Sieur Loys Tardy pour être receu à la bourgeoisie Ramentenante l'ancienne amitié et déclarant voulant la continuer promettant la reciprocité à Messeigneurs et encore à d'autres. Cette affaire est renvoyée devant le Grand Conseil.

Séance du Grand Conseil du 11 décembre 1614.

Comparait le Sieur Louis Tardy, porteur d'une recommandation de la ville de Lyon et demandant à être receu bourgeois de la ville de Fribourg, il rappelle qu'il a épousé la fille de noble François de Ponterose dont la parenté très nombreuse l'assiste de sa présence. Il est receu avec bienveillance et en considération de la ville de Lyon. Il paraît qu'un M. von der Weid a été son défenseur¹.

On voit dans le manual du Conseil d'Estavayer, qu'il est qualifié bailli de Chatel et fut reçu bourgeois de cette ville, le 12 décembre 1614, moyennant cent florins et un repas à Messieurs du Conseil. Le Manuel précité ajoute : «Dès son établissement dans cette ville, sa famille y fut très considérée, s'allia avec les maisons les plus honorables, et occupa constamment des emplois dans les fonctions judiciaires et administratives». Les actes de l'état civil d'Estavayer, Fribourg, Gruyère, Dompierre, etc.; et les titres recueillis chez le chanoine Grangier, de Fribourg, petit fils d'une Montravel, établissent exactement la filiation.

Louis épousa, en 1615, D^{lle} Anne de Pontherose, fille et héritière de noble François de Pontherose, seigneur de Rueires, d'une ancienne maison établie par les ducs de Savoie pour exercer les charges présidents et châtelains. Le 4 décembre 1647, une transaction fut passée entre Louis, demeurant à Estavayer, et son frère Jean à propos de ses droits légitimaires, faits au château du Bois et reçus par Courbon, notaire.

De son mariage il laissa deux enfants :

- 1^o *Jean*, qui suit.
- 2^o *Louis*, qui épousa, le 9 novembre 1654, noble D^{lle} *Marie de Vevey*, qui n'eut qu'une fille :
 - a) *Marie Elisabeth*, qui épousa, le 3 novembre 1680, son cousin *Antoine-Joseph de Vevey*, major d'Estavayer, fils de François-Pierre et de Catherine de Reynold (Registres d'Estavayer, Lachenal des Bois, Généalogie de Vevey).

Jean-Philippe alias Jean-Baptiste de Tardy de Montravel, écuyer, né le 13 août 1617 (Registres d'Estavayer), seigneur, châtelain de Rueyres, bailli de Châtel, conseiller d'Estavayer, il eut pour parrain noble Philippe d'Estavayer et pour marraine Barbe de Diesbach, épouse de celui-ci. Il épousa en 1638, *Anne de Chaney* alias : de Chanet, famille du Lyonnais, établie à Genève.

¹ Manuel du Conseil de Fribourg, N° 165 archives de Fribourg.

Il testa, en 1670, laissant quatre enfants:

- 1^o *Tobie*, qui suit.
- 2^o *François*, qui n'est connu que comme figurant en qualité de parrain de ses petits neveux, et mourut sans contracter d'alliance.
- 3^o *Marie-Anne-Christine*, qui épousa, le 18 août 1661, noble *François-Pierre de Bullet* du Pays de Vaud.
- 4^o *Marguerite*, qui épousa le 26 novembre 1670 *Jean-Baptiste Roy*, de Fribourg.

Tobie de Tardy de Montravel, écuyer, seigneur de Rueyres, bailli de Chatel, conseiller et gouverneur d'Estavayer, naquit le 17 septembre 1641 (Registres d'Estavayer).

Il épousa, en 1664, D^{le} *Anne de Chappel* de la ville de Fribourg, de laquelle il eut :

- 1^o *François-Joseph*, qui suit.
- 2^o *Anne-Marie*, née le 2 avril 1667 (Régistres d'Estavayer), épousa en 1690, noble *Laurent de Bullet*, neveu du précédent.
- 3^o *François-Jean-Baptiste*, né le 13 mars 1669 (id.), mourut jeune.
- 4^o *Nicolas*, né le 5 mai 1672 (id.), mourut jeune.

François-Joseph de Tardy de Montravel, écuyer, seigneur de Rueyres, bailli de Chatel, conseiller d'Estavayer, capitaine pendant quelques temps dans un régiment de Suisse, naquit le 21 juin 1665 (Registres d'Estavayer).

Il épousa en 1691, *Marie-Laurette de Danet*, dont il eut :

- 1^o *Marie-Anne-Rose-Philippa*, née le 17 septembre 1692 (id.), épousa le 9 juin 1721, *Philippe Perrier*, de Neuchâtel et mourut dans un naufrage sur le lac de ce nom, le 5 octobre 1746.
- 2^o *François-Nicolas-Hyacinthe*, né le 7 septembre 1694 (id.), épousa en 1730, sa cousine *Marguerite de Chaney*, dont il n'eut pas d'enfants.
- 3^o *Marie-Agnès-Dominique-Claudine*, née le 23 août 1696 (id.), épousa *N... Grand-Santière-Bardet*, dont elle fut veuve avant 1779.
- 4^o *Joseph-Hilaire-Félix*, né le 15 janvier 1698 (id.), ordonné prêtre en 1730, châpelain dès 1731, curé-doyen d'Estavayer le 29 mai 1736, mort le 27 avril 1762, fut inhumé dans le chœur de son église.
- 5^o *Claudine*, née le 7 janvier 1700 (id.), morte jeune, eut pour parrain Hyacinthe de Vevey et pour marraine Claudine de Pontherose.
- 6^o *Joseph-François*, né le 30 septembre 1701 (id.), mort jeune.
- 7^o *François-Hyacinthe*, né le 6 septembre 1703 (id.), mort enfant.
- 8^o *Barthélémy-Paul-François*, né le 25 septembre 1704 (id.), fut s'établie à Toulouse, où il épousa D^{le} *Marguerite Douce*. Il était décédé avant le 24 décembre 1779, pour où sa veuve passa une procuration à Messire Matthieu Estival, bénéficier de l'Eglise métropolitaine de St-Etienne de Toulouse, pour veiller à la succession de son mari. Il laissa cinq enfants qui vendirent leurs biens d'Estavayer, et ne laissèrent pas de postérité. Ce furent :

- a) *Barthélémy-François-Xavier*, qui habitait Toulouse. Volontaire, puis officier dans la légion de Mirabeau, il fut tué pendant la Révolution.
 - b) *Marie-Antoinette-Agnès*, morte célibataire.
 - c) *Jean-Catherin*, officier d'infanterie au même régiment que son frère en 1797, mourut célibataire.
 - d) *Françoise-Nicole*, morte jeune.
 - e) *Marie-Elisabeth*, née le 2 juin 1756, épousa en juin 1790 le marquis *Louis de Chavagnac*, chevalier de St-Louis, capitaine de vaisseau, petit-fils de l'amiral marquis de Chavagnac, auquel on doit la conquête de l'île St-Christophe.
- 9^o *Antoine-Joseph*, qui suit.
- 10^o *Jeanne-Marie-Valbourg-Josette*, née le 23 juin 1708 (id.), épousa le 28 septembre 1730, *Philippe-Nicolas Grangier*, de la ville de Fribourg.
- 11^o *Emmanuel-Joseph*, né le 9 avril 1710 (id.), mort en bas âge.
- 12^o *Anne-Marie-Caroline*, née le 7 août 1713 (id.), épousa le 27 janvier 1743, *Pierre-Onurs-Victor Truffin* de la ville de Fribourg.
- 13^o *François-Nicolas-Laurent*, né le 12 octobre 1718 (id.), mort jeune.

Antoine-Joseph de Tardy de Montravel, écuyer, seigneur, châtelain de Rueyres, conseiller d'Estavayer, bailli de Chatel, né le 31 août 1706 (Régistres d'Estavayer). Epousa le 12 juin 1741, *Marie-Anne de Chaney*, fille de Jacques Laurent, lieutenant au régiment de Montet-Suisse. Elle mourut le 26 avril 1796.

De ce mariage naquirent :

- 1^o *Joseph-Victor-Hyacinthe*, né le 13 mars 1742 (id.), sous-lieutenant à la première compagnie du régiment de Diesbach, au service de France, mourut sans alliance le 25 janvier 1765.
- 2^o *Emmanuel-Venant*, qui suit.
- 3^o *Marie-Anne-Angélique*, née le 27 juillet 1747 (id.), morte jeune.
- 4^o *Marie-Josette*, née le 5 avril 1749 (id.), morte enfant.
- 5^o *Marie-Ursule-Jeanne*, née le 19 avril 1752 (id.), épousa le 21 mai 1781 *Alexandre de Vevey*, fils d'Henri-Emmanuel et de Marie-Barbe de Vevey, et arrière petit-fils d'Antoine de Vevey et d'Elisabeth de Montravel; de ce mariage sont nés: Béat de Vevey, qui a laissé deux fils, Georges et Béat, et une fille mariée au chevalier De-mierre.

Emmanuel-Venant de Tardy de Montravel, écuyer, seigneur, châtelain de Rueyres et Banneret, conseiller, capitaine-major d'Estavayer, chef de bataillon, chevalier de St-Louis.

Né à Estavayer le 18 mai 1745 (Régistres d'Estavayer). Entré, en qualité d'enseigne, dans la compagnie de Boccard, au régiment suisse de Castella, le 22 mai 1762. Nommé lieutenant dans la même compagnie au régiment devenu de Boccard, au service de France.

Le 24 octobre 1763, il fut rappelé en Suisse par les nécessités de sa famille, puis créé par le Conseil souverain de la ville et canton de Fribourg, sous-lieutenant dans la compagnie colonelle au régiment d'Estavayer, le 16 janvier 1768. Promu au grade de capitaine-commandant de la compagnie colonelle du même régiment, le 21 mai 1787, et nommé major de la ville d'Estavayer, le 5 décembre 1793, il fit, en Allemagne, la campagne de 1762, et se trouva, avec le régiment de Castella, aux batailles de Greberstein, de Freiberg, au siège d'Amenebourg et aux différentes actions qui eurent lieu dans le cours de cette campagne, tant à l'armée de Soubise qu'à celle de Condé, avant et après leur jonction.

La mort de son père, qui avait fait les campagnes d'Allemagne en qualité d'officier au régiment suisse de Diesbach, l'ayant constraint à quitter le service de France pour se rendre auprès de sa famille et ne voulant point, cependant, abandonner l'état militaire, il fut placé dans le régiment de milice d'Estavayer, en qualité de capitaine-commandant la compagnie de cette ville.

Ce fut à la tête de cette compagnie qu'il eut le bonheur de bien mériter de sa patrie, à l'occasion des troubles survenus en 1781, et de donner de nouvelles preuves de son entier dévouement à la France. Le roi Louis XVI, voulant reconnaître sa belle conduite, lui fit expédier une lettre des plus honorables que sa famille a précieusement conservée. Ce fut à cette époque qu'il fut nommé chevalier de St-Louis.

En 1792 désirant rejoindre l'armée des princes français et leur offrir ses services, il fit les plus vives instances auprès du Conseil souverain du canton de Fribourg pour en obtenir la liberté et avoir la permission de quitter pour un temps sa compagnie. Mais cette permission lui fut constamment refusée, sur le motif que sa présence était nécessaire dans un pays où il pourrait, plus qu'un autre, conserver et soutenir le bon parti, par la confiance qu'avaient en lui sa compagnie et ses concitoyens. Le Conseil souverain lui déclara, en outre, qu'il était désigné pour commander une compagnie dans le contingent que le canton se tenait prêt à fournir, au besoin, contre les rebelles de France.

Il mourut dans son domaine de Dompierre, près Payerne, le 30 avril 1815, sans laisser d'enfant de ses deux mariages.

En lui s'éteignit la branche des Montravel d'Estavayer qui vécut en Suisse pendant deux cents ans et dont les biens passèrent aux maisons de Chavagnac et de Vevey.

Il avait épousé 1^o *Marie-Reine De-mierre*, qui mourut le 28 février et fut inhumée le 2 mars 1778.

2^o Le 22 octobre 1781, *Marie-Madelaine de Montenach*, fille de Daniel de Montenach, officier au service de Suisse.